

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 1^{er} juillet 2017 – numéro 52 Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Autorité des marchés financiers Rapport annuel 2016

21 juin 2017

« Incertitude », tel semble être le maître-mot de Gérard Rameix, président de l'Autorité des marchés financiers, pour décrire le contexte dans lequel ont évolué les marchés financiers français et internationaux l'an dernier. Pour cet homme, les deux événements de 2016, aussi « majeurs qu'imprévus », à l'origine de cette situation ont été la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne et l'élection de Monsieur Donald Trump à la tête des États-Unis. « Événements révélateurs d'importantes tentations identitaires et protectionnistes comme du manque d'adhésion au projet européen », selon les termes du président lors de la présentation du rapport annuel 2016 le 21 juin 2017, ces deux actualités ont eu des impacts négatifs sur l'activité : moins d'introduction en Bourse et moins de visas d'opérations financières. Dans son discours de présentation, Gérard Rameix a, en premier lieu, livré le bilan de l'activité sur les marchés et les diverses actions de l'AMF en faveur des épargnants (interdiction de la publicité par voie électronique pour les contrats financiers les plus risqués, nouvelle réglementation pour encadrer les bien divers...), ainsi que les mesures prises pour renforcer la

compétitivité de la place et accueillir l'innovation. Puis, il a évoqué les enjeux pour l'avenir. Un horizon marqué avant tout par les négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Pour lui, même si « le Brexit est sans doute le plus important défi à relever collectivement avec nos partenaires », il est primordial de « garder le cap, c'est-à-dire maintenir l'objectif de réduction du risque systémique tout en construisant, dans une Union bientôt à 27, un véritable marché intérieur des services financiers ». Autres enjeux à venir : la réforme du règlement européen EMIR et la mise en œuvre de textes importants, parmi lesquels la nouvelle directive des marchés d'instruments financiers (MIF 2) et le règlement PRIIPS. Dans ce numéro du *Journal Spécial des Sociétés*, retrouvez aussi la pertinente réflexion du professeur Jean-Jacques Ansault concernant les opérations sur capital et les procédures collectives à l'aune de la loi Sapin II. Retour également sur l'élection de Monsieur Éric Pinon, associé-dirigeant d'Acer Finance, à la présidence de l'Association française de la gestion financière.

Maria-Angélica Bailly

Association française de la gestion financière
Éric Pinon élu président - p.11



Opérations sur capital et procédures
collectives à l'aune de la loi
du 18 novembre 2016 - p.12



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine,
Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10
Télécopie : 01 47 03 99 00
E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Par assp du 15/06/2017, avis de constitution d'une SCI dénommée :

HUGE

Capital : 100 € divisé en 100 parts de 1 € chacune.

Siège social : 32, rue Camille Desmoulins, 94600 CHOISY-LE-ROI.

Objet : acquisition, administration et location d'immeubles et de terrains.

Cession des parts : Clause d'agrément sauf pour cessions entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants de l'associé cédant.

Gérance : HUGE Cyrielle demeurant 32, rue Camille Desmoulins 94600 CHOISY-LE-ROI.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL. 711373

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître STRAGLIATI, Notaire à LA QUEUE EN BRIE le 28 Juin 2017, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

S.C.I. MEPEL

Siège social : 5 Rue Marie-Louise 94350 VILLIERS SUR MARNE.

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Capital : 196.000,00 EUROS divisé en 1960 parts, de CENT (100) euros chacune.

Cession de parts - Agrément. - Les cessions de parts sont dans les cas prévus aux statuts soumis à l'agrément.

Gérance : Aux termes des statuts Madame Michèle LEFEVRE demeurant à BOISSY LE CHATEL (77169) 9 Rue de la Courandaine, ou Madame Estelle DEROCHE demeurant à VILLIERS SUR MARNE (94350) 5 Rue Marie-Louise avec faculté d'agir ensemble ou séparément. 711396

Aux termes d'un acte authentique en date du 08/06/2017, reçu par Maître Aurore DESCAMPS-BOUSSEAU, Notaire à Nogent-sur-Marne (94130) 78, Grande rue Charle de Gaulle, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

SCI ACJCG

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 38, avenue Montaigne 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

Capital : 1.000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : M. THOMAS Gérard et Mme GUMERY épouse THOMAS Christine, demeurant ensemble 38, avenue Montaigne 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CRETEIL. 711239

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 mai 2017, il a été constituée une S.A.S. aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : TWIL YX

Capital de : 500 Euros.

Siège social : 22 bis, avenue Foch (94100) SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

Objet : Edition de logiciels, services informatiques, programmation informatique, gestion de données, régie publicitaire, formation.

Président : Monsieur GIQUIAUD Damien, Maxime demeurant 25, rue Henry (94490) ORMESSON-SUR-MARNE.

Directeur général : Monsieur GIQUIAUD Clément, Thibault demeurant 66, avenue de la République, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Cessions à des tiers soumises à agrément des actionnaires.

Chaque action donne droit à l'admission aux assemblées et aux votes. 711274

MODIFICATIONS

DUMEZ ILE DE FRANCE

SAS au capital de 3 611 141,70 Euros

Siège social : 94550 CHEVILLY-LARUE

Tolbiac ZAC Petit Le Roy
2, rue du Cottage
428 781 983 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/06/17, il a été décidé de nommer la société DELOITTE & ASSOCIES, SA dont le siège social est situé 185 C, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, 572 028 041 RCS Nanterre, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société KPMG S.A, et de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société SALUSTRO REYDEL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Créteil. 711240

SCI LEIRIA

SCI au capital de 10 000 Euros

Siège social :

94270 LE KREMLIN-BICETRE
10, rue du Professeur Einstein
504 870 072 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/05/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant : DE MORAIS NOGUEIRA Amandio, demeurant 12, rue du Professeur Einstein 94270 LE KREMLIN-BICETRE en remplacement de Madame Marie-Teresa FERREIRA DA SILVA ép. DE MORAIS NOGUEIRA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL. 711351

Etablissements Patrice RATTI

S.A.R.L. au capital de 22 867,35 Euros

Siège social :

94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
10, rue Bayon
328 987 300 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2017, il a été décidé de nommer, en remplacement de Madame Josette BUSSIERE décédée, Monsieur Patrice RATTI demeurant 75, rue Saint Hilaire 94201 La Varenne-Saint-Hilaire en qualité de gérant à compter de ce jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL. 711475

NATIDIV

SASU au capital de 10 000 Euros

Siège sociale :

94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE
11, avenue Pierre Sémard
824 311 385 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 10/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social au Centre d'Activités d'Arromanches - 27, avenue du Port au Fouarre 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES à compter du 10/06/2017.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. 711321

SCI LES QUATRE GRACES

Société Civile

au capital de 2 670 Euros

Siège social :

94210 LA VARENNE-ST-HILAIRE
15, passage Moniot
453 518 417 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/06/2017 à 13 heures, il a été décidé de transférer le siège social au 79, boulevard d'Hautpoul 14360 TROUVILLE-SUR-MER.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La radiation sera effectuée au RCS de CRETEIL.

La nouvelle immatriculation sera effectuée au RCS de LISIEUX. 711322

MANCO

SAS au capital de 100,00 Euros

Siège social : JOINVILLE-LE-PONT

25, avenue de Joinville 94340
829 685 981 R.C.S. CRETEIL

De la délibération du Président du 13/06/2017, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 170 100 euros.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL. 711277

AUX COEURS GOURMANDS

SAS au capital de 20 000 Euros

Siège social : 94400 VITRY-SUR-SEINE

18, avenue Paul Vaillant Couturier
830 263 984 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Mina OUTINARHITE épouse IBOURK, demeurant 2, rue Jean de la Pérouse 78200 MANTES-LA-JOLIE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Créteil. 711254

* Transmettez vos annonces :



annonces@jss.fr

* Commandez vos Kbis :

formalites@jss.fr



FUSIONS

DORMA FRANCE

SAS au capital de 2 859 416 Euros

Siège social : 94000 CRETEIL

2-4, rue des Sarrazins
442 556 213 R.C.S. CRETEIL
(Société absorbante)

Et

KABA

SAS au capital de 2 249 478 Euros

Siège social : 94000 CRETEIL

2-4, rue des Sarrazins
383 334 448 R.C.S. CRETEIL
(Société absorbée)

Aux termes des décisions de l'associé unique des sociétés participantes en date du 16/05/2017, après avoir pris connaissance du projet de fusion par voie d'absorption entre la société DORMA FRANCE et la société KABA, il a été :

- Décidé d'approuver dans toutes ses dispositions le projet de fusion entre la société DORMA FRANCE et la société KABA notamment l'évaluation de l'actif et du passif transmis par cette dernière, soit un actif net de 2.766.213 euros.

- Décidé d'approuver un rapport d'échange de 4 actions de la société DORMA FRANCE pour 1 action de la société KABA. La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la société KABA (soit 2.766.213 euros) et la valeur nominale des actions rémunérant cet apport (soit 2.757.784 euros) constitue la prime de fusion d'un montant de 8.429 euros.

- Décidé d'augmenter le capital social de la société absorbante afin de le porter à 5.617.200 euros.

- Décidé de modifier la dénomination sociale de la société absorbante qui

devient : **dormakaba France**

- Décidé de modifier l'objet social de la société absorbante comme suit : « La conception, la fabrication, le développement, la commercialisation, la publicité, la distribution, l'installation et la formation, et la maintenance d'articles, de systèmes d'équipements et de solutions de toutes technologies pour tous secteurs d'activités et en général pour le bâtiment directement ou avec le concours de tiers ».

- Constaté la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société KABA par la société absorbante et en conséquence la dissolution sans liquidation de la société absorbée à compter du 30/06/2017.

Les statuts de la société absorbante ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL. 711412

CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

ANEVIA

Société Anonyme

Au capital de 177 560,90 Euros

Siège social : 94250 GENTILLY

79, rue Benoît Malon
448 819 680 R.C.S. CRETEIL

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 18 juillet 2017 à 9 heures 30, dans les locaux de la Société au 79, rue Benoît Malon à Gentilly, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

À titre ordinaire :

- Lecture du rapport établi par le conseil d'administration

- Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport »
 - Pouvoirs pour les formalités
Modalités de participation à l'assemblée générale :
 Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée.

Justification du droit de participer à l'assemblée générale :
 Il est justifié du droit de participer à l'assemblée par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **13 juillet 2017** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité teneur de compte.

L'inscription ou l'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant, par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions nominatives n'ont aucune formalité à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Modes de participation à l'assemblée générale :
 L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée générale. Il peut (1) assister personnellement à l'assemblée générale ou (2) participer à distance (x) en donnant procuration à la Société sans indication de mandataire, (y) en donnant procuration à un autre actionnaire de la Société, à son conjoint, ou à son partenaire avec lequel il a conclu un pacte de solidarité ou (z) en retournant le formulaire de vote par correspondance.

1. Actionnaire souhaitant assister personnellement à l'assemblée générale :
 - Pour l'actionnaire au nominatif : se présenter le jour de l'assemblée générale muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à l'adresse suivante : Anevia – Service Actionnaires 79, rue Benoît Malon – 94250 Gentilly, en joignant à sa demande la copie de sa carte d'identité. Si l'actionnaire n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, il pourra se présenter directement le jour de l'assemblée au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.

- Pour l'actionnaire au porteur : demander une carte d'admission à l'adresse suivante : Anevia – Service Actionnaires 79, rue Benoît Malon – 94250 Gentilly. Il devra obligatoirement joindre à sa demande de carte d'admission, l'attestation de participation qu'il pourra obtenir auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres ainsi que la copie de sa carte d'identité. Si ce dernier n'a pas reçu sa carte le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, il pourra se présenter le jour de l'assemblée muni d'une attestation de participation délivrée par son intermédiaire financier qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire.

2. Actionnaire ne pouvant ou ne souhaitant pas assister personnellement à l'assemblée générale :
 A compter de la convocation de l'assemblée générale, tout actionnaire peut demander par écrit à la Société (à l'adresse suivante : Anevia – Service Actionnaires – 79, rue Benoît Malon 94250 Gentilly) de lui adresser un formulaire

de vote par correspondance ou par procuration. Cette demande doit parvenir à la Société, à l'adresse indiquée ci-dessus, six (6) jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le 12 juillet 2017 au plus tard. L'actionnaire peut également se procurer ledit formulaire sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.anevia.com.

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à la Société (79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly), trois (3) jours au moins avant la date prévue de l'assemblée générale, soit le 15 juillet 2017 à zéro heure au plus tard, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actions au porteur.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire devra envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : investisseurs@anevia.com ou via le site internet www.anevia.com en précisant ses nom, prénom, adresse et son identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche du relevé de compte) ou son identifiant auprès de son intermédiaire financier s'il est actionnaire au nominatif administré ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire devra envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : investisseurs@anevia.com ou via le site internet www.anevia.com en précisant ses nom, prénom, adresse et références bancaires ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. L'actionnaire, devra ensuite impérativement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société (Anevia – Service Actionnaires – 79, rue Benoît Malon – 94250 Gentilly).

Afin que les désignations ou révocations de mandats, dûment signées et complétées, puissent être valablement prises en compte, elles devront parvenir à la Société au plus tard :

- la veille de l'assemblée, soit le **17 juillet 2017** avant 15 heures (heure de Paris), pour les notifications effectuées par voie électronique ; et

- trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée, soit le **15 juillet 2017**, pour les notifications effectuées par voie postale.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation ; et

- peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **12 juillet 2017** à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de

compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Demandes d'inscription de projets de résolution ou de points à l'ordre du jour :

Les demandes motivées d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'assemblée remplissant les conditions prévues par les articles L.225-105, R.225-71 et R.225-73 du Code de commerce, présentées par des actionnaires, doivent, conformément aux dispositions légales, parvenir à Anevia – Service Actionnaires – 79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseurs@anevia.com, au plus tard, le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis de réunion, soit avant le 2 juillet 2017.

Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 susvisé. En outre, l'examen par l'assemblée générale des points ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes conditions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée.

Les textes des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour, à leur demande, seront mis en ligne sur le site de la Société www.anevia.com dès qu'ils remplissent les conditions précitées.

Questions écrites :

Tout actionnaire peut également formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées par lettre recommandée avec avis de réception à Anevia – Service Actionnaires – 79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseurs@anevia.com, au plus tard quatre (4) jours ouvrés avant l'assemblée générale, soit le **11 juillet 2017**, accompagnée d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Droit de communication des actionnaires :

Conformément à la loi, tous les documents et informations qui doivent être communiqués aux actionnaires dans le cadre de cette assemblée seront tenus à leur disposition dans les délais légaux au siège social de la Société. Les actionnaires pourront également se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sur simple demande écrite adressée à la Société (Anevia – Service Actionnaires – 79, rue Benoît Malon - 94250 Gentilly).

Le conseil d'administration.

711435

Union des Coopérateurs de l'Ile de France et de l'Orléanais

Société Coopérative à forme Anonyme et capital variable
 Société en liquidation
Siège social : 94700 MAISONS ALFORT 63, rue Victor Hugo 572 198 943 R.C.S. CRÉTEIL

CONVOCATON

Sur seconde convocation, faute de quorum, l'Assemblée générale annuelle d'information des sociétaires se réunira le **mardi 11 juillet 2017** à 11h00 au siège de l'ARCC liquidateur :

76 rue Saint Lazare, 75009 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et point sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. Les sociétaires ont le droit d'assister aux Assemblées générales sur simple justification de leur identité et présentation de la justification de la libération de leurs titres.
 711308

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anne-Catherine VINCKE (CRPCEN 94033) Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SUCY-EN-BRIE (94370) 9 bis, rue Montaleau, le 28 mars 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, par :

Monsieur Yvon Jean Jacques Gustave SAUVANET, retraité, et Madame Liliane Raymonde LOUBIAT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble 3, rue des Bruyères 94370 SUCY-EN-BRIE.

Mariés à la mairie de SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) le 13 juin 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire.

711476

VAL D'OISE 95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte ssp du 14/06/2017, il a été constitué une société civile

dénommée : **SCI JACQUITT**

Objet : la détention, l'acquisition d'un immeuble sis à ROMAINVILLE, 1 rue de Paris et 2-4 rue Carnot, et de tout autre immeuble, son exploitation par bail ou autrement, sa mise à disposition gratuite ou non au profit d'associés à l'exclusion de la vente, de la constitution de garanties hypothécaires ou non.

Siège social : 24 allée des Lilas 95440 ECOUEN.

Capital : 1 000 Euros.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.de PONTOISE.

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : Mme Indy Tania BENOULARES née SIMION, demeurant au 2 esplanade de la Rosace 93200 SAINT-DENIS.

711278